dement, a défendu son amendement et prié la chambre de passer à une deuxième délibération. M. Fourtanier, qui lui a répondu, a reproduit les principaux points du rapport et établi toutes les difficultés qui se présenteraient dans ces demandes en révision.

M. de Laboulie, qui lui a répondu, a trouvé de nobles et touchantes paroles en faveur de la proposition. Il est impossible de défendre avec plus d'éloquence la cause de l'innocent condamné à mort, et dont la mémoire demande une réhabilitation éclatante.

ANGLETERRE.

*(Londres, 9 juillet.)*

A la Chambre des Communes, séance du 8, M. Berkeley demande l'autorisation d'introduire un bill tendant à assurer la liberté du vote électoral par l'institution du scrutin secret.

L'orateur reproduit ses argumens de l'année dernière; il déclare mauvais le système actuel, qui écarte de l'urne environ le tiers des électeurs, et donne ainsi à certains lords le pouvoir de faire élire comme ils le veulent une centaine de membres de cette chambre. L'intimidation et la corruption sont toutes puissantes dans les rangs des électeurs, et l'adoption du scrutin secret rendra plus honorable et plus moral l'accomplissement des droits politiques des citoyens.

M. Hume appuie la motion de M. Berkeley et engage le gouvernement à s'y rallier. La motion actuelle n'est qu'une partie de celle qu'il présente tous les ans lui-même pour accorder le suffrage à tous les citoyens et limiter à trois années la durée des parlemens. Ainsi le scrutin secret sans ces deux réformes ne sera qu'une conquête insignifiante. Il votera néanmoins pour la motion.

Le capitaine Scobell rappelle quelques faits de corruption qui ont eu lieu à diverses élections récentes.

La chambre passe au vote sans qu'aucun ministre ait pris la parole: 87 voix contre 50 autorisent l'introduction du bill.

---

Dans une réunion du conseil de la ville de Derby, il a été adopté une pétition à la reine pour demander que le palais de cristal ne soit pas enlevé. Cette pétition sera envoyée au duc de Devonshire, avec prière de la présenter.

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

*(Berlin, 7 juillet.)*

M. de Kleist-Retzow est nommé président de la province rhénane, et M. de Puttkammer, directeur actuel du ministère de l'intérieur, est nommé président de la province de Posen. La nomination de M. de Kleist-Retzow est presqu'un événement: c'est une démonstration réactionnaire très prononcée. M. de Kleist est, avec M. de Bismark-Schœnhausen, le chef de la fraction réactionnaire dans la seconde Chambre, et c'est lui que l'on envoie dans la province qui est en fermentation par suite des ordonnances ministérielles qui remettent en vigueur des Diètes provinciales. Les deux nouveaux présidents ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement à leur poste.

M. d'Auerswald, ex-président de la province rhénane, sera investi des fonctions diplomatiques en Italie, mais M. de Bonin, ex-président de la province de Posen, sera mis à la retraite.

Le gouvernement continue à défendre l'expédition par la poste des journaux qui lui déplaisent. La *Gazette de Trèves* a soumis la question aux tribunaux.

Le cabinet a résolu d'appuyer auprès de la Diète la protestation du duc d'Augustenbourg contre la confiscation de ses biens par le roi de Danemark, attendu l'illégalité de cette confiscation.

---

La Diète germanique a nommé une commission qui est spécialement chargée de régler le contingent fédéral des États. Il faudra que la commission examine la validité des conventions militaires conclues par la Prusse avec divers États et qu'elle décide la question de savoir si quelques États seront dispensés de fournir leur contingent en hommes ou bien s'ils paieront une indemnité. Il est vrai que les conventions militaires ont été faites pour plusieurs années, mais elles ont perdu toute utilité pratique depuis que l'Union du 26 mai 1849 a été dissoute. Il est assez probable aussi que la Diète ne les regardera pas comme valables.

FRANCFORT, *6 juillet.*

Le duc d'Augustenbourg a adressé à la Diète germanique une protestation contre une ordonnance du roi de Danemark, en date du 10 mai 1851, qui lui reproche d'avoir pris part à une révolte, ou de l'avoir favorisée. Le duc proteste également contre la confiscation de ses biens. En ce qui concerne le premier point, le duc s'appuie sur ce qui s'est passé dans les duchés depuis le mois de mars 1848, sur la conduite de la Diète à l'égard des évènemens survenus dans Copenhague, et les conséquences qu'ils ont produites dans les duchés sur les armistices, sur la paix conclue, et prétend que ces faits ne permettent pas au roi de Danemark de qualifier de révolte le mouvement des duchés.

En ce qui concerne les biens du duc d'Augustenbourg, ils sont situés dans l'île d'Alsen et sur le continent de Sleswig, dans la presqu'île de Sundewitt; le 10 août 1848, les biens situés dans l'île d'Alsen furent placés, par ordre du gouvernement danois, sous le contrôle du commandant de l'île, et l'administration et la jouissance furent retirées au duc d'Augustenbourg; au mois d'août 1850, les autres biens du duc furent également confisqués. Le duc ne connaît pas les motifs qui ont dicté ces mesures; il invoque en conséquence l'appui de la Diète germanique, et demande la restitution de ses biens. La Diète a nommé une commission qui est chargée de lui faire un rapport sur la protestation.

---

On assure que la commission militaire fédérale fera prochainement à la Diète les propositions suivantes: 1° d'envoyer sur les bords du Rhin deux corps d'armée de 40,000 hommes chacun, l'un occupant la rive gauche. Ces deux corps d'armée seraient composés de troupes prussiennes; 2° de former dans le nord un troisième corps d'armée qui servirait de réserve aux deux premiers (on ne sait pas encore quelles troupes composeront ce troisième corps). Ces corps d'armée seraient payés et entretenus aux frais de la Confédération.

---

Des nouvelles officielles de Francfort nous apprennent que les gouvernemens allemands sont convenus de promulguer une loi de la presse qui s'appliquera à toute la Confédération. On s'occupera aussi incessamment de la question de la représentation nationale dans les Etats particuliers. Il n'est pas douteux que la loi électorale de 1848 ne soit modifiée; mais on ne sait pas encore si la Diète reviendra au système de la représentation par Etat.

DANEMARK.

Une correspondance de Hambourg, datée du 8 juillet, mande que la crise ministérielle à Copenhague est loin d'être arrivée à son terme. On éprouve de grandes difficultés à réunir les élémens qui doivent composer la nouvelle administration. L'assemblée des notables des duchés, réunie à Flensbourg, a suspendu ses délibérations en attendant le résultat de cette crise.

ITALIE.

*Lombardo-Vénétie, 4 juillet.*

La *Gazette officielle de Venise* publie une notification de M. de Toggenburg, en date du 2 juillet, relativement à un décret impérial du 28 juin. La *Gazette officielle de Venise* a imprimé en grosses lettres le premier article de cette notification, ainsi conçu: « L'ouverture du port franc aura lieu le 20 juillet. »

PORTUGAL.

Nous avons déjà fait mention de la lettre du frère de Thomar, qu'on peut considérer comme un manifeste, vis-à-vis de la loi électorale rendue par le maréchal Saldanha. Voici cette lettre *in extenso*:

« Lisbonne, le 25 juin.

« Je ne serai jamais déloyal envers celui que j'ai une fois appelé mon ami. Je vous ai promis, à notre première et seule entrevue depuis votre arrivée à Porto, que je n'abandonnerais pas Votre Excellence tant qu'elle suivrait fidèlement les principes du parti bariste moderé. Ami de la justice, ennemi de tout ce qui ressemble à l'exclusion, à la coterie, je ne m'opposerais pas à une politique assise sur ces bases.

« Ma conduite et celle de mes amis envers Votre Excellence a été des plus franches et des plus sincères, et telle était notre confiance en vous et en vos promesses que, malgré les erreurs que les collègues de Votre Excellence ont commises en s'opposant poliquement et administrativement à votre programme, en persécutant et destituant des employés bien connus par leur modération et leur honnêteté, en abaissant le trône par son intervention dans des actes qui n'étaient pas de sa compétence, en détruisant un à un tous les articles de la charte constitutionnelle, nous avons toujours fait tous nos efforts pour éviter à Votre Excellence la terrible responsabilité que fait peser sur elle l'apposition de votre signature à ces actes.

« Aujourd'hui encore nous n'avons pas perdu tout espoir; mais nous ne serions pas sincères si nous ne déclarions à Votre Excellence que cet espoir a été fort affaibli par la publication du dernier acte dictatorial, éminemment dangereux, parce qu'il n'est point en harmonie avec les principes et la forme du gouvernement établi: je parle du décret électoral. Ses dispositions favorisent tellement les tendances demagogiques, elles attaquent la charte d'une manière si perfide, elles menacent si clairement et si immédiatement le trône, elles blessent tellement l'existence du gouvernement aux intrigues des factions les plus audacieuses et les plus turbulentes, sans lui laisser aucun moyen de guider le vaisseau de l'état, que moi qui ne suis point du gouvernement, mais qui suis un amis sincère du principe monarchique constitutionnel, je ne puis regarder le décret en question que comme une source féconde de dangers et de désastres pour la monarchie, la société, la paix et l'ordre public, surtout lorsque je me rappelle les faits scandaleux de 1838, que Votre Excellence ne peut avoir oubliés.

« Le ministère est tombé dans un précipice, quand il a rendu ce décret contrairement à l'opinion ou en l'absence de la fraction modérée et probablement de la majorité de la commission électorale; quand il a écouté les vœux de membres bien connus pour l'exagération de leurs principes et leur penchant déterminé pour l'abdication et la banqueroute. Ce décret va bien au delà des lois rendues sur cette matière par les états les plus républicains. Comment Votre Excellence pourra-t-elle concilier ses dispositions avec le maintien des principes modérés et la monarchie constitutionnelle? Comment la haute intelligence de Votre Excellence ne s'est-elle pas aperçue que ce décret contient une déclaration de guerre à la société tout entière, en plaçant ses destinées à la merci des masses ignorantes du pays, dont l'intelligence, au contraire, est représentée par le commerce, la propriété et l'industrie?

« Tous les amis de Votre Excellence regrettent vivement que vous vous soyez laissé entraîner à une extrémité dont votre gloire et votre qualité de gentilhomme auraient dû vous garantir. Je puis me tromper; mais le temps n'est pas éloigné où Votre Excellence reconnaîtra la profonde erreur d'une concession qui peut devenir si fatale, et qui est peut-être déjà à présent sans remède. Quoi qu'il en soit, comme mon but n'est pas d'influencer Votre Excellence autrement que par de clairs et sincères raisonnemens, j'ai l'honneur de vous prévenir, conformément à ma première déclaration, que mes amis et moi nous ne pouvons que combattre le décret électoral du 30 de ce mois par tous les moyens légaux accessibles à des hommes libres, et surtout par une discussion publique du danger de ses tendances et de ses dispositions anarchiques. Après avoir ainsi rempli le devoir personnellement que m'impose ma situation dans le parti auquel j'appartiens, j'éprouverai toujours une véritable satisfaction à me dire, avec la plus haute estime et considération, l'ami respectueux de Votre Excellence.

# BULLETIN COMMERCIAL

## Télégraphie électrique.

Londres, lundi 14 juillet.

Le paquebot *Niagara* arrive à Liverpool apportant des nouvelles de New-York du 2 juillet.

Plusieurs faillites assez considérables avaient eu lieu à New-York, les maisons Ward et Price et Hard burt avaient suspendu leurs paiemens.

La baisse sur les cotons fait crédit une panique à la Bourse. Les affaires languissantes.

Le change sur Londres était coté 110 1/2 à 110 3/4; le change sur Paris, 5 fr. 8 c. *(Débats.)*

CHANGES DE CONSTANTINOPLE.

28 JUILLET 1851.

| | | |
|---|---|---|
| Londres | | 110 |
| Marseille | | 177 |

CHANGES DE SMYRNE.

25 JUILLET 1851.

| | | |
|---|---|---|
| Londres | 111 | , 111 1/2 |
| Marseille | 177 1/2 | 179 |
| Trieste | — | — |
| Hollande | 3/5 | |
| Constantinople | 1/2 à 1/4 o/o | contr'agio |

CHANGES DE VIENNE DU 18 JUILLET.

| | | |
|---|---|---|
| Amsterdam . . 2 m/. | 172 | 1/2 — |
| Hambourg . . » » | 184 | — |
| Augusta Uso | 125 | — |
| Bucarest | 319 | — |
| Constantinople | 364 | — |
| Francfort. s/ M. 2 m/. | 124 | 1/4 — |
| Gênes. . . » » | 145 | — |
| Livourne. . . » » | 124 | — |
| Londres . . » » | 11 | 41 — |
| Marseille . . » » | 146 | 7/8 — |
| Milan. . . » » | 118 | — |
| Paris . . . » » | 146 | 1/2 — |
| Trieste . . 3 » | 5 | o/o — |
| Emprunt Lomb. Ven | 93 | 3/4 — |
| Sequin impérial. | 24 | 1/2 — |
| Pièces de 20 fr. | 9 | 36 — |
| Souverains d'or. | 16 | 25 — |
| Pièces de 20 krentz. | 21 | — |

BOURSE du 19, 2 h. 1/4 ap m.

| | | |
|---|---|---|
| Sequins imp. | 5 | 36 — |
| Pièces de 20 fr. | 9 | 38 — |
| Souverains d'or. | 16 | 24 — |
| Agio de l'argent. | 20 | 1/2 — |
| Londres | 11 | 40 — |

## INTÉRIEUR.

*Andrinople, 24 Juillet.*

*Soies.* — La récolte a été plus abondante de l'année dernière, et l'on calcule à environ 40,000 okques, le produit de nos environs, y compris les localités de Mustafa pacha et Démotico. L'on a commencé par payer P. 138 à 142 l'oque les L. G. qui valent dans ce moment 148 à 150 P. Les G. G. se payent 169 à 172 l'oque; à peine 5000 okes ont été vendues aux prix surmentionnés.

*Essence de roses.* — Les dernières avis de Salonik étoient article en qualite pure de P. 15 à 15 1/4 le médical. La récolte est d'un tiers moins de celle de l'année dernière.

*Laines en sulot.* — Nos dépôts en belle qualité de nos grands propriétaires diminuent à vue d'œil et la paye à 5 1/4 l'oque première coût; en qualité secondaire, il n'en reste plus à vendre.

*Orge.*— La récolte n'ayant pas bien réussi, les prix s'en ressentent, les achats pour la consommation locale ont lieu à P. 6 1/2 le kilo.

Les blés promettent beaucoup mieux, mais on ne peut encore rien dire des prix, puisque ces grains n'ont pas encore été battus. Il en est de même des *Sésames* qui sont sur plant; et les pluies les favorisent encore un peu, on pourra obtenir une récolte passablement bonne. Quant aux *Graines de lin*, la récolte s'annonce mal, et le prix en sera élevé.

*Varna, 28 juillet.*

En affaires commerciales, je n'ai rien à vous annoncer, le plus parfait calme continuant à régner sur tous nos marchés. — Les villageois occupés aux moissons, ne commenceront la descente des grains qu'au mois de septembre et ce ne sera qu'alors que nous verrons reprendre quelqu'activité sur notre place. Les récoltes de céréalides en général ont été médiocres en quantité, mais ce que nous aurons sera en très belles qualités. — Les vignes présentent le plus bel aspect et font espérer une bonne vendange.

## EXTÉRIEUR.

*Marseille, 5 Juillet.*

REVUE DE LA SEMAINE.

*Sucres bruts.* — Les instructions ministérielles sur l'application de la nouvelle loi des sucres étant arrivées, il est probable qu'il y aura sous peu une reprise d'affaires sur notre place, car l'on pourra bientôt se rendre compte des dispositions transitoires.

Jusqu'à ce jour, aucune transaction n'a eu lieu en sucres français; aussi n'avons-nous que des cours incertains, qui ne pourront être établis que par les premiers achats.

En sucre étranger, par navire français, il s'est fait quelques ventes pour l'épicerie de fr. 34 à 35 les 50 kil., entrepôt, avec escompte et terme.

*Sucres terrés.* — Le marché a pris depuis quelques jours une attitude assez favorable pour cette denrée des colonies étrangères, dont les cours sont en meilleure tenue. On a réalisé 100 caisses Havane blanc à fr. 32 les 50 kilogrammes, entrepôt, 200 caisses St-Tego blond, à fr. 29 et 30, et 50 caisses dito blanc à fr. 40.

*Sucres raffinés.* — Les transactions sont plus calmes depuis quelques jours dans les produits d'entrepôt. Toutefois les cours continuent à se maintenir à la cote: papier 7 o/o fr. 31 50 à 31 75; nus 32 50 à 32 75; cassés 31 25; bâtardes 30 50; tapés 30 50 à 31; pilés 33 50.

Les raffinés à la consommation continuent à s'écouler dans les prix de fr. 81 les pains nus, et fr. 78 les bâtardes blanches.

*Cafés.* — Les opérations de la dernière huitaine ont porté particulièrement sur les provenances de Saint-Yago, qui ont eu le placement d'environ 350 barriques, et 500 sacs à fr. 60 les 50 kil. entrepôt.

Dans les sortes du Brésil, il n'y a eu que des ventes de detail.

*Poivres.* — On n'a signalé que la vente de 50 sacs de Sumatra, par navire étranger, à fr. 49 les 50 kil. entrepôt, escompte 2½ o/o.

*Bois jaune.* — Le navire français *Suzanne* arrivé de Saint-Yago de Cuba, en a introduit un grenier d'environ 28 à 30 tonneaux qui avait été vendu à livrer à un prix que nous n'avons pu connaître.

*Bois de réglisse.* — Par le navire *Henry*, venu d'Alicante, nous avons reçu 702 paquets qui passent en magasin invendus.

*Cannelle Chine.* — Il s'est placé en diverses ventes environ 50 caisses pour lesquelles on a payé fr. 260 les 100 kilog. entrepôt.

*Cochenille.* — On a continué à placer celle des Canaries à fr. 11 le kilog, escompte 15 o/o, entrepôt; 40 sacs ont été réalisés à ce prix.

*Essence de térébenthine.* — Il y a eu placement de 20 barriques au prix de fr. 63 les 100 kilog.

*Gommes.* — Nous avons eu l'arrivée de 22 balles par le navire *Germain*, venu d'Alexandrie. Il s'est placé 54 balles d'arabique à fr. 140 les 100 kil., entrepôt.

Dans les sortes du Sénégal, on nous signale la vente d'environ 800 sacs Galame et d'environ 400 sacs bas du fleuve; mais les prix et conditions de ces achats n'ont pas été divulgués.

*Résine.* — Les 702 barils de brune, de Philadelphie, par le navire américain *Sunny Eye*, ont été traités à fr. 8 les 100 kilog. entrepôt.

*Safran.* — Le *Baleur*, venant d'Espagne, en a introduit une caisse.

Nous apprenons que 2 caisses ont été traitées à fr. 66 le kilog. entrepôt.

*Verdet.*—Il y a eu vente de 4 barriques d'extrasec au prix de fr. 190 les 100 kilog.

*Balles lanpanies.* — Les lampas des Tunis délaissés depuis plusieurs semaines ont attiré, ces derniers jours, quelque attention de la part des acheteurs. Diverses petites parties ont été prises pour la réexportation à fr. 84, 45 l'hect. entrepôt. Les ventes à la consommation se sont effectuées au prix de fr. 104 70.

Les premières qualités de Naples et du Levant restent sans demande aux cours nominaux de fr. 107 80 à 109 40.

Les lampantes de la Corse continuent à se détailler au débarquement à francs 101 95.

*Spiritueux.* — Les 3/6 devenant de plus en plus rares sur notre place, comme sur les marchés de Languedoc, sont par cela même mieux tenus; le disponible, après avoir donné lieu à quelques affaires à fr. 53, ne trouverait plus vendeurs à ce prix.

Le fin courant et les mois prochains sont tenus à fr. 54. Quelques marchés ont eu lieu cette semaine à fr. 51 pour les 2 derniers mois de cette année et les premiers de l'année prochaine.

Les marcs manquent et trouveraient preneurs à fr. 46. Les eaux-de-vie fr. 35.

Les tafias français fr. 4 50 à 7 la vente, suivant les marques et qualités; les étrangers à fr. 2 50.

Les vins pour les colonies françaises fr. 33; pour les colonies étrangères fr. 33 à 45.

*Blés.* — La hausse de la semaine dernière n'a été que passagère et une baisse prononcée s'est de nouveau emparée de l'article. Cette réaction a été déterminée par des avis plus récents moins défavorables aux récoltes, et surtout par les nouvelles d'Angleterre qui, comme nous l'avons déjà dit, n'avait pas répondu à notre mouvement de hausse. Le manque de débouché a contribué également à cette recrudade.

Les transactions se sont ressenties de cette défaveur; il s'est traité peu de chose à l'entrepôt; quelques blés de Pologne ont été vendus pour les derniers mois de l'année à fr. 24 les 160 litres ent.

On n'a pas touché encore aux blés arrivés dans la semaine.

La consommation, on a fait des bladettes à fr. 32 et 32 25 les 160 litres.

*Graines oléagineuses.* — Au milieu des cours irréguliers des huiles de graines, la fabrication hésite à acheter. Les graines d'arachide et de sésame de l'Inde alimentement longtemps encore nos usines, avant qu'on soit forcé de toucher au dépôt en magasin, qui s'élève aujourd'hui à soixante et quinze mille quintaux environ. Un chargement de 1400 quintaux arachides dans le port, a été vendu à fr. 32 esc. 1 o/o, et 5000 balles sésame de l'Inde à fr. 42. Les prix des autres qualités restent stationnaires, et sans changement.

*Soies.* — Le mouvement que nous avions signalé dans notre dernière revue a continué cette semaine. Bon nombre de balles en diverses sortes, ont trouvé preneurs avec quelques pour cent de hausse, et nul doute que les transactions eussent été plus importantes sans la faiblesse et la pauvreté de notre dépôt qui se trouve réduit à moins de 800 balles par suite du manque d'arrivages.

*Laines.* — des débouchés de la semaine comportent environ 500 balles, dont 300 balles Constantine vendues à fr. 60; 120 balles Tunis à fr. 58; 50 balles Tebessa à fr. 62 50 et 75 balles Mostaganem à fr. 50.

SOIES.

*Valence (Drôme), 7 Juillet.*

Depuis nos derniers avis, les affaires continuent à conserver un bon commerce sur les marchés de la Drôme et de l'Ardèche; les soies grèges sont recherchées et tendent à la hausse. Il n'en paraît encore que de petites parties, en général filées avec de mauvais cocons; le bonnes soies ne pourront être livrées sur les marchés qu'en juillet ou en août prochain; jusque là le nombre ne pourra guère s'alimenter qu'en paquetables, ce qui fait des organsins et trames très-irrégulières.

Les soies paquetables qui paraissent sur les marchés de la Drôme et de l'Ardèche se vendent courramment à la cote ci-jointe, comptant sans escompte:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9/10 d. soies grèges ord. pays | 58 | à | 60 le k |
| 10/11 — — | 57 | » | 58 |
| 11/12 — — | 56 | » | 57 |
| 12/13 — — | — rares. | » | » |
| 13/14 — — | » | » | » |
| 14/15 — — | 55 | » | 56 |
| 15/16 — — | » | » | » |
| 16/18 — — | 54 | » | 54 |
| 18/20 — — | 52 | » | 53 |
| Soies basses | 40 | » | 45 |

Les soies grèges filature 1re ordre, sont tenues comptant sans escompte:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9/10 d. filés à 3/4 cocons | 72 | à | 76 le k |
| 11/12 4 cocons 1/2 | 70 | » | 74 |
| 13/14 4/5 cocons | 70 | » | 70 |

Les soies grèges filature 2e et 3e ordre, comptant sans escompte:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9/10 d. soies grèges 2e ordre | 64 | à | 66 le k |
| 11/12 — — | 61 | » | 62 |
| 12/13 — — | 61 | » | 62 |
| 13/14 — — | 60 | » | 62 |
| 9/10 — 3e ordre | 61 | » | 62 |
| 11/12 — — | 60 | » | 61 |
| 12/13 — rares. | 60 | » | 62 |
| 13/15 — — | 58 | » | 60 |

Les nouvelles que nous recevons de Lyon et de St Etienne annoncent une reprise dans les affaires; les ventes sont actives, les fabricants remettent leurs métiers en travail; il y a des commissions importantes qu'il faut remplir, ce qui annonce une amélioration dans les prix.

Les soies grèges étrangères sont tenues à des prix très-élevés; il en reste très-peu sur les places de Lyon et de St-Etienne; les soies grèges nouvelles sont aussi tenues fort chères dans les pays de production, ce qui fait qu'il en arrive peu sur les places de Lyon et de St-Etienne.

Voici la cote que nous recevons comptant sans escompte:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9/10 d. soies à la frang d'Italie | 62 | à | 65 le k |
| 11/12 — — | 61 | » | 62 |
| 13/14 — — | 60 | » | 62 |
| 11/12 d. soies grèges d'Italie rovyales de Naples | 62 | à | 64 |
| 12/13 — — | 61 | » | 62 |
| 13/14 — — | 60 | » | 61 |
| 11/12 — Fosombrone à la franq. | 62 | à | 64 |
| 12/13 — — | 61 | » | 62 |
| 14/15 — de Toscane | 56 | à | 58 |
| 15/16 — — | 55 | » | 56 |
| 15/20 soies grèges Mestoup à court guindre | 34 | à | 38 |
| 16/24 — Mestoup à long guindre | 35 | à | 40 |

Les soies de la Drôme, principalement celles de Valence et de ses environs sont très-recherchées à cause de leur grande élasticité; elles sont employées pour faire la belle peluche et le satin première qualité; elles produisent une étoffe supérieure, pour le lustre et la souplesse, à celle de beaucoup d'autres soies qui ne peuvent pas résister à l'opération qu'on leur fait subir à l'étirage, avant de les mettre sur le métier à tisser.

*Romans (Drôme), 5 Juillet.*

Au marché de vendredi 4 courant, les soies ont été en faveur; les ordinaires première qualité ont été côtées à 54 fr. le kilog., les basses 45, 46, 47 48 fr. le kilo. La marchandise commence à se montrer (en soie nouvelle par exemple), il s'en est déjà vendu passablement.

La récolte des cocons est terminée, les dernières parties se sont vendues de 4 fr. 30 c. à 4 fr. 40 c. le kilogr.

*Aubenas (Ardèche), 6 Juillet.*

Quelques parties de cocons ont paru aujourd'hui au marché, et nous pensons que ce seront les dernières qui se présenteront à la vente. On a fait quelques achats dans les prix de 4 fr. 45, 4 fr. 50 et jusqu'à 4 fr. 60 le kilogr. La marchandise est à peu près épuisée.

Aux Vans on a payé jusqu'à 4 fr. 75 le kilo.

Les petites parties de soies ont commencé à paraître aujourd'hui à notre marché en assez grande quantité; elles ont trouvé preneurs dans les prix de 57 à 59 fr. selon les qualités. Les soies inférieures du titre de 12 deniers se sont vendues de 51 à 56 fr. le kilogr. Il y avait assez d'empressement aux achats.

*Joyeuse (Ardèche), 2 juillet.*

Le marché de Joyeuse de mercredi était assez bien approvisionné en soies qui se sont vendues à 59 fr. 50 c. première qualité; de 55 à 56 et 57 fr. en deuxième qualité.

Le peu de cocons qui a paru ont été enlevés au prix de 4 fr. 50 c. à 4 fr. 70 c.

*Nimes, (Gard) 6 Juillet.*

Depuis ma dernière les affaires ont bien changé à Nimes, les fileurs ont vendu presque la moitié de leur filature à livrer à 58 fr., puis 60 fr. ensuite 62 fr.; maintenant ils tiennent ferme à 62 fr. et on les obtiendra, du train que cela va pour eux il n'y a qu'à demander; notez bien que les fileurs de Nimes et d'Uzès sont dans les meilleures conditions que dans aucun pays.

A Uzès et dans les Cevennes il s'est également beaucoup vendu et les affaires avaient repris à Lyon, la hausse des soies n'a pas tardé à se faire sentir.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1er q. soie des filat. de Nimes | 12 d. | | 64 |
| 2e q. — | — | 12 d. | 62 |
| Organsin 18/20 d. | | 77 à | 78 |
| Trame Mestoup 55/60 | | 48 à | 49 |
| Grège de Mestoup sellé 25/30 | | 38 à | 38 50 |

A ces prix il s'est fait des affaires.

| | Prix des soies fr. | | fr. c. |
|---|---|---|---|
| 18/20 Drs. Org. pays, le k. | 74 | à | 75 |
| 20/22 » » Mestoup | 70 | à | 72 |
| 28/30 » Trame Provence | » | à | » |
| 45/50 » » Mestoup | 48 | à | 50 |
| » » Brousse | 43 | à | 44 |
| Trame belle Provence, rérogté | 50 | à | 51 |
| — » 2eme qte | 45 | à | 46 |
| Doupions des Cevennes | » | à | » |
| » Provence | » | à | » |